

**FERCO DEVELOPPEMENT**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1 285 235,20 euros**  
**Siège social : Quartier Viressac**  
**07220 SAINT MONTAN**  
**409206810 RCS AUBENAS**

**CONVOCATION**

Nous avons l'honneur de vous informer que Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 08 janvier 2010, ROUTE DE BARJAC QUARTIER LE DEVEZE 30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS , à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 1.000.000 euros (hors prime d'émission), par émission d'actions à libérer en numéraire ;
- Etablissement d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription, par application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce ; délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder, le cas échéant, à ladite augmentation de capital ;
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article R 225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut, poser des questions écrites à la société. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres ne sont admis ni aux négociations sur un marché réglementé ni aux opérations d'un dépositaire central par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire, au jour de l'assemblée générale, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société. La société peut cependant, par une disposition spéciale de ses statuts, décider qu'il sera justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. En cas de cession intervenant avant le jour de la séance ou sauf dispositions statutaires particulières, la société invalide ou modifie en conséquence, avant l'ouverture de la séance de l'assemblée, le vote exprimé à distance ou le pouvoir de cet actionnaire.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce par simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées – 14 Rue Rouget de Lisle 92862 Issy-Les-Moulineaux cedex 09. Ces documents seront également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par CACEIS Corporate Trust - Service des Assemblées Générales - 14 rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, l'actionnaire n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE DU MARCHE LIBRE

[WWW.MARCHELIBRE.COM](http://WWW.MARCHELIBRE.COM)

CE DOCUMENT EST ISSU DE LA BASE DE DONNEES  
DE LA SOCIETE DU MARCHE LIBRE :

[www.marchelibre.com](http://www.marchelibre.com)